

ARRIVÉ LE
10 JUL. 2007
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PIEUX

1/2

2 rep ASD
1 rep AID
1 rep SF

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PIEUX**

SEANCE DU 22 JUIN 2007

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE :

- 5 JUL. 2007

DE CHERBOURG

Date d'envoi de la convocation : 14/06/07

Nombre de membres : 63
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 51

Exprimés : Pour : 51 - Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : Patrice LECESNE

L'an deux mille sept, le Vendredi 22 Juin, le Conseil de la Communauté de Communes des Pieux, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison de la Communauté de Communes des Pieux à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Philippe AUCHER, Président de la Communauté de Communes des Pieux.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs LEGOUPIL Henri, LE COUTOUR Désiré, LEBATARD Yves, MAUGER Emmanuel, BESSELIEVRE Louis, COSNEFROY Brigitte, LEROUVILLOIS Gilbert, MELIN Katy, ROUSSEAU François, TRAVERT Christian, VAULTIER André, GUERIN Alain, HAIRON Roland, LECESNE Patrice, LETERRIER Jacky, DESPLAINS Denis, COTTEBRUNE Bruno, AUCHER Philippe, BRIX Henri, HORVAIS Jean-Emile, LEMARCHAND Jacques, LESEIGNEUR Jacques, PAPIN Michel, RATEL Louis, LEGROS Blandine, BOTTIN Bertrand, COLARD Alain, DUFOUR Yves, LETERRIER Hélène, DESPREZ René, de la HUPPE de LARTURIERE Laure, THOMINET Odile, NOEL Bernard, SOREL André, CADO Maurice, DUPONT Alain.

Ont donné procurations : Monsieur CAPELLE Hubert à Madame THOMINET Odile, Monsieur COLLAS Hubert à Monsieur MAUGER Emmanuel, Monsieur Jean-Pierre MARGUERIE à Mademoiselle COSNEFROY Brigitte, Monsieur LECARRIE Michel à Monsieur LEGOUPIL Henri, Madame LECONNETABLE Claire à Monsieur LE COUTOUR Désiré, Madame POSTEL Michelle à Monsieur TRAVERT Christian, Monsieur HAINNEVILLE Pierre à Monsieur LETERRIER Jacky, Monsieur BERNARD Olivier à Monsieur LEBATARD Yves, Monsieur LESCALIER Jean-Marie à Monsieur COTTEBRUNE Bruno, Monsieur BIHEL Denis à Monsieur LEMARCHAND Jacques, Madame LECARPENTIER Régine à Monsieur BRIX Henri, Monsieur DELANGE Thierry à Monsieur AUCHER Philippe, Monsieur BONNEMAINS Roger à Monsieur COLARD Alain, Monsieur GUILLOU Jean-Yves à Monsieur SOREL André, Monsieur BOTTIN Bertrand à Monsieur DUFOUR Yves, Madame LE BIEZ Martine à Madame LETERRIER Hélène.

Absents-Excusés : Mesdames et Messieurs FAUCHON Patrick, LAISNEY Christian, LAMOTTE Noël, MAHIEU Daniel, COUPPEY Arnel, LENORMAND Didier, BATAILLE Alfred, SALLEY Philippe, LELERRE Roger, EUSTACHE René, COSNEFROY Jacques, GINET Patrick.

N° 2007 - 062

OBJET : Patrimoine – Délégation de Service Public (D.S.P.) – Complexe Hippique des Pieux – Rapport - 1^{er} exercice social 2006

Exposé

La gestion du Complexe hippique des Pieux appartenant à la Communauté de Communes a été confiée, sous forme de Délégation de Service Public (D.S.P.), à la S.A.R.L. dénommée «Ecuries Tripey – Samson», représentée par ses gérants, Madame Marie-Pierre Tripey et Monsieur Nicolas Samson.

Le contrat d'affermage a été signé pour une période de 6 années courant du 21 Novembre 2005 jusqu'au 20 Novembre 2011 inclus.

Conformément aux dispositions de la D.S.P., un rapport annuel présentant l'activité du Complexe hippique doit être annexé au Compte Administratif de la Communauté de Communes.

Compte tenu de la date d'arrêt des comptes, le rapport présenté couvre la période du 1^{er} Novembre 2005 au 30 Juin 2006.

Délibération

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

Vu la délibération n° 2005/092 du 27 Octobre 2005 du Conseil Communautaire désignant le délégataire de service public pour la gestion du Complexe Hippique, propriété de la Communauté de Communes des Pieux,

Vu le contrat de D.S.P. signé entre la Communauté de Communes des Pieux et Madame Marie-Pierre Tripey, Gérante de la S.A.R.L. titulaire de la D.S.P.,

Vu le rapport portant sur l'activité du Centre Equestre pour la période du 1^{er} Novembre 2005 jusqu'au 30 Juin 2006, déposé par ladite S.A.R.L.,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : constate que la S.A.R.L. dénommée «Ecuries Tripey - Samson», dont le siège social est situé aux Pieux (50340) 33, route de Barneville – n° SIRET 485-075-923-00014, représentée par sa gérante, Madame Marie-Pierre Tripey, a bien exécuté, pour le 1^{er} exercice social 2006, les différentes modalités du contrat de Délégation du Service Public pris pour la gestion du Complexe Hippique de la Communauté de Communes des Pieux.

ARTICLE 2 : accepte le compte-rendu technique et le compte-rendu d'exploitation échus au 30 Juin 2006 relatifs à l'exécution du service, présentés par le Délégataire du Service Public.

ARTICLE 3 : dit que ces documents contractuels seront mis à la disposition du Public, dans les conditions prévues par le C.G.C.T.

ARTICLE 4 : autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 6 : dit que le Président et le Directeur Général de la Communauté de Communes des Pieux seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-Préfecture
le : 5/07/07
et publication ~~ou notification~~
du : 28/06/07



LE PRÉSIDENT,

Philippe AUCHER
Philippe AUCHER